

Les ressources documentaires des bibliothèques publiques de demain

The Resource Materials of the Public Libraries of Tomorrow

Recursos documentales de las bibliotecas públicas del futuro

Gaston Bernier

Volume 46, Number 4, October–December 2000

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1030618ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1030618ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bernier, G. (2000). Les ressources documentaires des bibliothèques publiques de demain. *Documentation et bibliothèques*, 46(4), 173–178.
<https://doi.org/10.7202/1030618ar>

Article abstract

The author summarises a number of ideas regarding the impact of various technologies on the future development of public libraries. After defining the mission of the public library, he describes the various changes currently underway that affect simultaneously the collections, the services, the premises, the staff, the budget and the readership.

Les ressources documentaires des bibliothèques publiques de demain*

Gaston Bernier

Directeur de la Bibliothèque (1994-2000)

Président du comité du deuxième centenaire de la Bibliothèque

Assemblée nationale du Québec

L'auteur livre un ensemble de réflexions relatives à l'impact de diverses technologies sur le développement futur des bibliothèques publiques. Après avoir situé la mission de la bibliothèque publique, il décrit diverses mutations en cours affectant à la fois les collections, les services, les locaux, le personnel, les crédits et le lectorat.

The Resource Materials of the Public Libraries of Tomorrow*

The author summarises a number of ideas regarding the impact of various technologies on the future development of public libraries. After defining the mission of the public library, he describes the various changes currently underway that affect simultaneously the collections, the services, the premises, the staff, the budget and the readership.

Recursos documentales de las bibliotecas públicas del futuro*

El autor hace una serie de reflexiones relativas al impacto de varias tecnologías en el futuro desarrollo de las bibliotecas públicas. Después de haber establecido la misión de la biblioteca pública, describe diversos cambios en curso que afectan las colecciones, los servicios, los locales, el personal, los préstamos y los lectores.

Depuis deux ou trois décennies, la multiplication et le renouvellement continu des technologies¹ de l'information et des communications influencent et fixent pour une grande part l'évolution des bibliothèques publiques. Le phénomène semble une première. Le perfectionnement des communications, leur généralisation et leur polyvalence, la multiplication des supports de l'information, notamment l'apparition des cédéroms, constituent un décor et un environnement nouveau. Aussi, à moins que l'observation soit le résultat d'un mirage, les bibliothèques d'une manière générale et, bien sûr, les bibliothèques de lecture publique devront-elles en prendre acte et s'ajuster en conséquence².

Sans remonter trop loin dans le passé, on pourra constater que, dans l'ensemble, les bibliothèques ont connu une grande stabilité au cours de la majeure partie du siècle écoulé. Elles se seront

adaptées à des changements qui, à vue de nez, semblent mineurs aux observateurs contemporains. De fait, si l'on jette un regard rétrospectif, on constate que l'imprimé occupe le territoire documentaire depuis qu'il a remplacé le papyrus³. L'apparition, pendant le XX^e siècle, des microfilms ou des microfiches, de la xérographie et de la télécopie, n'entamait en rien sa prégnance ou son quasi-monopole. Il en irait de même de la téléphonie : elle permettait l'échange verbal, mais on devait toujours faire fond sur le courrier de surface pour acheminer livres et périodiques, articles originaux ou photocopies. Le contexte technique explique le relatif isolement des bibliothèques du passé et leur caractère autarcique, pourrait-on dire. Elles se devaient, pour répondre rapidement aux requêtes des lecteurs et abonnés, de posséder en propre une collection adaptée aux préoccupations du milieu.

Les bibliothèques de demain, les collections qu'elles devront ou non acquérir et conserver, l'information documentaire qu'elles devront, d'une manière ou d'une autre, mettre à la portée de leur lectorat, apparaissent déjà en filigrane dans les pratiques actuelles. Aussi, tentera-t-on, dans un premier temps, d'en fixer les contours. Par la suite, à partir de cette vision approximative, on pourra se concentrer sur les ajustements souhaitables et nécessaires.

-
1. Selon Dufresne (2000), il serait préférable de dire « techniques », mais ne faut-il pas se soumettre à la dictature de l'usage ?
 2. Encore qu'il faille tenir pour acquis que le concept même de bibliothèque survivra à l'explosion de l'information et à la remise en question des fonctions traditionnelles de la lecture (Cabral 1990).
 3. Mais le livre s'est chargé d'attributs négatifs au XX^e siècle : il y en a trop et on en publie trop également. Aussi, le bibliothécaire devient-il un guide, un sherpa dans une *selva selvaggia*. Il doit penser conservation, ordonnancement et repérage (Ortega y Gasset 1935).

* Le présent texte a été rédigé en juillet 2000 à la suite d'un appel de communications lancé par les autorités de la bibliothèque du Tchô-Kiang dans le cadre de son centième anniversaire.

The following article was written in July 2000 following a call for papers by the management of the Tchô-Kiang library as a part of its centenary celebrations.

El presente texto fue redactado en julio de 2000 para responder a una convocatoria de conferencias hecha por las autoridades de la biblioteca de Tchô-Kiang, como parte de la celebración de su centenario.

Enfin, on présentera quelques principes de base dont pourront s'inspirer les bibliothécaires du siècle et du millénaire qui viennent de commencer.

La bibliothèque publique du XXI^e siècle

Il ne serait pas absolument essentiel de s'attarder aux principales caractéristiques des bibliothèques publiques du siècle qui vient de prendre fin. Mais la perception de la réalité émergente ne va pas sans une connaissance sommaire du passé récent. On a déjà glissé sur quelques faits caractéristiques: les bibliothèques étaient les temples du livre (et elles le sont encore en partie); comme le dit Baillaigeon (1998): «*La bibliothèque publique possède des collections de plus en plus multimédias, mais le livre y occupe toujours la place prépondérante [...]*», car «*[...] même si la bibliothèque publique devient de plus en plus multimédia, le livre y domine toujours, et de très loin*». L'immeuble et les locaux dans lesquels elles logeaient devaient être spacieux afin de recevoir, si nécessaire, d'imposantes collections, souvent de plus en plus nombreuses et «spaciophages». Pour être à la mesure des attentes de ses abonnés ou lecteurs, elles devaient acquérir, cataloguer et classer la documentation idoine et compter, pour l'essentiel, sur leurs propres ressources. Pour sa part, la clientèle devait obligatoirement se rendre sur place pour consulter ou emprunter l'écrit désiré⁴. On notera également que le lectorat d'une bibliothèque publique donnée coïncidait, règle générale, avec les citoyens de la ville ou de la commune.

On pourra répliquer que de tels traits relèvent de la caricature. Le prêt interbibliothèques contribue, depuis longtemps, à désenclaver les espaces documentaires. Même antérieurement au système, les bibliothécaires, les pragmatiques tout au moins, n'hésitaient pas à communiquer par écrit avec leurs homologues et à faire appel à leurs bons services. Les autorités ont également réussi à composer avec la croissance de la documentation: on a ordinairement adopté la formule de la bibliothèque à espace fixe mais à collection vivante (un livre récent en chasse un vieux). En ce qui concerne les abonnés, la bibliothèque locale était d'abord et avant tout mise à la disposition des citoyens vivant à

l'intérieur de certaines frontières, mais, habituellement, l'exclusive ne frappait pas automatiquement, loin s'en faut, les lecteurs ou chercheurs étrangers. Idem en ce qui a trait à leur présence physique à la bibliothèque. En somme, la photographie comporterait plus de nuances que la caricature. Cependant, cette dernière permettra de mieux fixer les contours de la bibliothèque publique en gestation et des collections auxquelles elle donnera accès ou qu'elle permettra de consulter.

Mutations sectorielles

Les changements prévisibles des établissements de lecture publique au cours des décennies à venir, sous l'impact des techniques de communication et d'information, touchent tous les aspects et toutes les facettes de leur gestion: collections, services, locaux, personnel, crédits et lectorat.

La bibliothèque publique du XXI^e siècle devra réévaluer la constitution des collections, ses principes ou politiques de choix. Au départ, on peut exciper de l'impossibilité de tout posséder et de tout conserver par-devers soi. La documentation imprimée ne semble pas diminuer en quantité, mais on peut croire qu'on assistera à d'inévitables ajustements: l'édition électronique devrait s'imposer quand il s'agit de listes, de répertoires, d'annuels, de bibliographies courantes, de catalogues; bref, d'usuels que l'on consulte selon les besoins du moment mais qu'on ne lit pas d'une couverture à l'autre⁵. Au demeurant, la rapidité des moyens de communication et leur grande flexibilité, leur polyvalence également, pourront logiquement inspirer aux administrateurs et conservateurs de nouvelles façons de faire. La documentation consultable à distance est de plus en plus riche et diversifiée, de plus en plus conviviale et compréhensible, parfois fugace et éphémère cependant. À ce dernier titre, c'est, *mutatis mutandis*, le problème des parapublications ou de la «littérature grise» multiplié par cent ou mille. De fait, comme le souligne Vandendorpe (1999, 248), «*L'ordinateur annonce une révolution radicale en autorisant tout un chacun à devenir producteur et distributeur de textes*». De nombreuses agences diffusent électroniquement des périodiques et des revues savantes. Il en va de même pour les journaux les

plus importants. La multiplication et la diversification des cédéroms, auxquels les bibliothèques publiques s'abonnent quand il y a lieu, ouvrent également la voie à l'utilisation en ligne de dictionnaires, d'encyclopédies, d'annuaires, de bibliographies, etc. Somme toute, les bibliothèques devront, si elles veulent véritablement servir la communauté, jouer le rôle d'une maison de courtage ou constituer l'autostrade royale vers l'universalité de la documentation et servir de guide au sein de la noosphère⁶.

C'est dire qu'elles devront composer et colliger des collections (imprimés, microfilms ou microfiches, disques électroniques compacts) correspondant aux centres d'intérêt des citoyens, mais également identifier à leur intention ainsi que leur indiquer des sources foraines, des sites et des présentoirs électroniques possiblement utiles. Sans doute, devra-t-on, s'agissant des imprimés et de leurs succédanés, se résigner à négliger des secteurs moins prioritaires et s'appuyer, au besoin, sur les bibliothèques du voisinage ou plus lointaines. La bibliothèque autosuffisante et fermée par quatre murs aveugles a vécu et elle est maintenant chose du passé; celle que l'on aperçoit à l'horizon constitue un portail menant aux imprimés, enregistrements et cédéroms conservés sur place et, tout aussi simplement, à la documentation consultable à distance grâce aux réseaux informatiques et télématiques: «*[...] la bibliothèque de l'avenir semble [...] prendre [...] le chemin du réseau / [...] lorsqu'elle a commencé à prendre la forme immatérielle du réseau de catalogues informatisés [...] la bibliothèque théorique est devenue moins im-*

4. Même si on pouvait avoir chez soi une liste ou le catalogue imprimé de la collection de la bibliothèque, comme cela était une pratique possible au XIX^e siècle et au début du XX^e.

5. Pour Christian Vandendorpe (1999), l'hypertexte accueillera les documents dont la lecture est sélective ou tabulaire, enrichie par des accès croisés, qui supposent une certaine dose d'interaction, etc. Il en va de même pour les publications parlementaires (procès-verbaux, comptes rendus *in extenso*, recueils de lois, etc.). Même les bibliothèques des assemblées pourraient se contenter à l'avenir de l'édition électronique des publications parlementaires étrangères (Signori 2000). *A fortiori*, les bibliothèques publiques.

6. C'est-à-dire l'univers de l'information, selon Teillard de Chardin. Le rôle est assez semblable à celui qu'entrevoit Ortega y Gasset (1935, 85): «*Le bibliothécaire de l'avenir devra diriger le lecteur non spécialiste dans la selva selvaggia des livres. Il sera le médecin, l'hygiéniste de ses lectures.*» (sic.)

probable» (Cabral 1990, 76); «*Dans la perspective de l'information numérisée, une bibliothèque correspondra [...] moins à une collection d'objets bourrés d'informations [...] qu'à une densité accrue de liens construits entre des éléments d'informations distribués sur l'ensemble de la planète*» (Guédon 1994, 11).

Au demeurant, les bibliothèques devraient s'efforcer de regrouper une collection intégrale des écrits locaux et, si possible, de les mettre à la disposition des abonnés et du lectorat extérieur. «*[...] les produits locaux [...] n'ont pas la même visibilité et sont moins en demande que les produits américains ou étrangers*» (Bouthillier 1997, 122). Aussi les bibliothèques de demain devraient-elles s'efforcer de corriger la situation. Au Québec, dans les bibliothèques francophones, on devrait mettre en vedette la littérature nationale et celle de la francophonie. Une telle pratique pourrait contribuer à l'amélioration de la qualité de la langue parlée et écrite. On reliera avec intérêt l'article de Lavoie (1999) sur l'évolution des bibliothèques publiques dans le maintien de la langue et de la culture française en Amérique. On se rappellera aussi une observation de Guédon (1994, 10): «*[...] un site [...] se construit à partir de données locales mises en relations avec des données lointaines [...]*»

Le carénage des collections, facilité par le rapprochement des établissements documentaires, — en raison des moyens modernes de communication — et par l'utilisation des ressources du voisinage devrait simplifier le travail des gestionnaires au regard des besoins de locaux, d'immeubles et d'entrepôts ou, tout au moins, contribuer à faire baisser la pression en la matière. La documentation électronique exige peu de surface et d'espace en comparaison des livres, périodiques et journaux. Déjà, depuis une cinquantaine d'années, la micrographie rend possible le remplacement d'imposantes collections et, à la clé, l'économie d'espace de rangement. Mais les gains de l'époque sont sans commune mesure avec ceux qui résultent de la numérisation et de la diffusion électronique. De plus, l'amélioration des communications permet de s'appuyer sur d'autres centres, de se défaire de collections jugées secondaires ou de moindre importance pour les abonnés. Tout cela pour dire que la bibliothèque et ses locaux devraient moins souffrir d'exiguïté au cours du troisième millénaire. Comme l'écrivait

Guédon (ibid.): «*[...] la course à l'espace et la quête de fonds pour de nouveaux bâtiments va progressivement diminuer et s'arrêter. Plus tard, la bibliothèque tendra à perdre ses dimensions monumentales jusqu'à devenir pratiquement invisible*». Chose sûre, l'immatérialité d'une partie de la documentation et sa possible consultation à distance contribuera à diminuer l'importance des bâtiments.

D'une manière toute naturelle, on vient à l'impact de la consultation électronique. Comme on y a fait allusion plus haut, jusqu'à maintenant, les lecteurs désireux de consulter un document ou de l'emprunter devaient se rendre à la bibliothèque. Cette astreinte devrait disparaître pour une bonne part au cours du siècle à venir⁷. Déjà, les catalogues sont consultables en ligne. Dorénavant, les hommes et les femmes, jeunes ou vieux, pourront consulter à distance, à partir de la maison ou du bureau, de nombreux textes littéraires ou scientifiques, idéologiques ou descriptifs; de plus, ils pourront signifier leur intérêt pour un volume ou une livraison de périodique à l'aide d'une fiche électronique. Dans ce dernier cas, les bibliothécaires ou les documentalistes pourront faire numériser le document et le transmettre au demandeur par le canal électronique. On peut donc s'attendre à ce que le va-et-vient et l'achalandage quotidiennement observés à l'intérieur des locaux des bibliothèques publiques diminuent avec les ans au profit des consultations à distance: «*[...] une bibliothèque bien branchée et offrant un point d'entrée efficace et attrayant à tout un univers d'informations, verra son achalandage (c'est-à-dire le nombre de connexions) augmenter*» (ibid., 11). Le nombre d'entrées dans les bibliothèques cessera-t-il, tout au moins, de constituer l'indice de base de la popularité, du rayonnement et de l'adéquation entre les services et les besoins.

L'existence de collections électroniques ou de bibliothèques virtuelles modifiera également le sens et la signification qu'on accorde à l'emplacement physique de la bibliothèque principale ou centrale et des succursales: «*[...] sa localisation physique perdra [...] de l'importance puisque ce qui comptera le plus ne sera pas l'emplacement géographique d'une collection, mais bien la bande passante d'un nœud local de connexion*» (ibid., 10). Les administrateurs et les autorités politiques sont ordinairement préoccupés par l'adresse des

bibliothèques. On cherche la proximité des centres d'activités économiques, sociales et culturelles; on privilégie les carrefours achalandés ou on veut, tout uniment, mettre en branle un programme de renouvellement ou de rénovation d'un quartier. Aussi doit-on accepter de payer à prix d'or des terrains et des édifices lorgnés de tous. On peut croire que la localisation physique de la bibliothèque de lecture publique importera moins au XXI^e siècle qu'au cours de celui qui vient de se terminer, si l'on ne prend en compte que les raisons bibliothéconomiques, et que, en conséquence, les administrations pourront épargner au poste budgétaire «immobilisation» et allouer les crédits ainsi épargnés à l'enrichissement et au renouvellement des collections, à la multiplication des abonnements à des sources électroniques. Il en ira de même des succursales: sans doute pourra-t-on en stabiliser le nombre sinon le diminuer.

La modification et la multiplication des supports de livres et journaux en cours et celles qui s'annoncent auront un impact important sur les programmes de formation offerts au lectorat des bibliothèques publiques. «*En ce qui a trait à Internet, plusieurs participants [du colloque de Sainte-Foy] ont souligné l'importance pour la bibliothèque de s'impliquer, notamment en ce qui concerne la formation des citoyens aux nouvelles technologies*» (Savard 1998, 96). Jusqu'à maintenant, les spécialistes de la documentation s'efforçaient de présenter les fondements des catalogues ou fichiers des bibliothèques, les grandes classes et les sous-classes des schémas de classement, les principaux usuels et ouvrages de consultation, la disposition générale des collections et, pour le reste, on suggérait aux lecteurs de faire appel aux bibliothécaires: somme toute, on se bornait à rendre aisé le repérage de la documentation et de l'information. Les lecteurs des futures générations ne côtoieront pas continuellement ces derniers en raison surtout des possibilités offertes par la télématique et les équipements électroniques. «*Choyé par les possibilités qu'offre le texte numérique, le nouveau lecteur est en train de se construire des attentes que le papier ne peut satisfaire aussi*

7. Cependant, d'autres, comme c'est le cas des participants à un colloque d'orientation des bibliothèques publiques, entrevoyaient plutôt la possibilité d'une augmentation de la fréquentation (Savard 1998).

vite ni aussi bien [...] il s'attribue aussi des droits que ne s'arrogeait pas le lecteur des époques antérieures, inféodé à l'autorité du livre» (Vandendorpe 1999, 236). « Plus le lecteur est à même de découvrir rapidement les informations contenues dans un document donné, et d'y circuler selon des entrées diverses, plus il gagne en efficacité et en liberté» (Ibid., 247); «[...] l'hyper-texte donne au lecteur et à son auteur la liberté dont jouit le causeur» (Ibid., 242). Mais ce nouveau contexte, s'il augmente l'autonomie du lecteur, s'il agrandit son territoire de recherche et s'il ouvre de nouveaux emporiums documentaires, aura également ses laissés-pour-compte: les profanes de l'informatique, les réfractaires, les citoyens défavorisés économiquement et les utilisateurs occasionnels ou accidentels.

Aussi, tout un secteur nouveau d'animation et de formation s'offre aux référents et aux chargés du service aux lecteurs: la documentation électronique, ses aspérités et caprices, les clés d'une utilisation efficace, les caractéristiques des principaux portails ou agences centrales, car « les enfants d'aujourd'hui manifestent beaucoup [...] d'intérêt pour les technologies interactives... mais cela ne signifie pas qu'ils savent en tirer profit pour ce qui est de la recherche et de l'exploitation de l'information [...]» (Bernhard et Brodeur 1998, 67). Les bibliothèques se doivent aussi de «[...] contrer l'analphabétisme tout court et son pendant nouveau, l'analphabétisme technologique [...]» (Cliche et Panneton, 1997) et de participer à la formation d'un esprit critique face aux contenus, aux limites chronologiques des corpus consultables à distance — le passé est-il toujours pris en compte? — à leurs limites géographiques — la documentation locale et celles des petites entités politiques ou administratives y sont-elles présentes? Comme le dit si bien Alberto Manguel (2000, 42): «Le Web se définit comme un espace qui appartient à tous, mais il exclut le sentiment du passé. Il n'y a pas de nationalités sur le Web... Chez l'utilisateur du Web, le passé (la tradition temporelle qui mène à notre présent électronique) n'est habité par personne.»

De la question des programmes de formation de base offerts au lectorat à la suite de la transformation de la réalité documentaire, à son élargissement et à sa mise en réseau, on en vient tout naturellement à la spécialisation et aux qualités

idéales des futurs spécialistes de la documentation. Il va de soi que, à l'avenir, ces derniers devront arriver de plain-pied dans un monde informatisé. Il semble bien qu'une telle exigence sera facilement comblée: les écoles universitaires et autres, les associations professionnelles, conscientes de la nécessité de s'arrimer aux changements en cours et à venir, de même qu'aux besoins qui se font jour, s'empressent d'occuper les créneaux identifiables à l'horizon des prochaines décennies. Toutefois, le spécialiste en documentation du XXI^e siècle devra développer des automatismes nouveaux: au lieu de se limiter aux quatre murs de sa bibliothèque et au catalogue imprimé local, il devra penser simultanément aux banques de données bibliographiques et documentaires en ligne, aux disques optiques compacts ou cédéroms possédés localement, aux enregistrements sonores, cassettes vidéo ou audio, sans négliger pour autant les collections imprimées et les archives conservées à la bibliothèque ou dans le voisinage. En amont, il devra organiser et classer les sites électroniques et mettre à profit son savoir-faire en taxinomie. Il devrait logiquement avoir des connaissances de base dans quelques langues, inévitablement de la koinè qu'est l'anglais, mais également de langues de pays et de peuples limitrophes ou de langues d'importance. La mondialisation de la culture et de la documentation devrait mener à une «polyglossie» qu'on pourrait qualifier de fonctionnelle, si l'on veut comprendre et faire bon usage des textes étrangers, toujours majoritaires par rapport à ceux qui existent dans la langue vernaculaire et, cela est évident, par rapport à ceux que la bibliothèque possède et met à la disposition de ses abonnés. Somme toute, le documentaliste de demain devra être disposé à «forpaître» et, surtout, à en avoir le savoir-faire.

Les facilités qui seront celles du prochain siècle et les collections qu'on composera localement en tenant compte des principes de complémentarité et de subsidiarité commanderont des ajustements au sein des services internes des établissements documentaires. Le catalogage traditionnel, même établi en collaboration, devra prendre en compte et intégrer les documents électroniques consultables à distance et tombant dans l'orbite des intérêts de la population desservie ou d'une partie d'entre elle. On devra aussi enregistrer les

nombreux changements des adresses de sites et places électroniques de manière à faciliter le repérage et les contre-vérifications que voudraient faire les lecteurs. Les services de reliure et de restauration perdront de leur lustre et devront évoluer parallèlement à la décroissance relative de l'imprimé face surtout à la documentation électronique. Idem pour l'équipe chargée de la remise en rayon des volumes ou périodiques consultés sur place ou empruntés. Les prêts de titres consentis aux usagers devraient diminuer sinon stagner: la consultation télématique constitue une solution de rechange à l'emprunt même si l'impact peut varier d'un secteur à l'autre (littérature, romans ou nouvelles en comparaison avec les données et tableaux statistiques, par exemple). On peut faire une hypothèse similaire quant au sort réservé aux prêts interbibliothèques: la multiplicité des solutions offertes aux citoyens (photopies, consultation électronique, livraison télématique, achat du document) devrait en limiter l'utilisation encore que l'éventuelle spécialisation sur une base locale ou régionale des bibliothèques de lecture publique justifiera le maintien du système. Cependant, il est fort possible que le réseau se libéralise et cesse d'être apparenté à un coffre-fort ou à une agence de sécurité. D'autres fonctions seront également affectées: en particulier, la sécurisation des bibliothèques, l'accès aux volumes et l'intégration de mécanismes ou de systèmes antivols, les mesures de préservation des livres rares et précieux, la surveillance des braconniers et pilleurs de livres. Les pratiques du siècle en fin de course ne deviendront pas nécessairement inutiles au cours des cent prochaines années, mais les réalités nouvelles commanderont de nombreux ajustements en matière de restauration et d'entretien, en matière d'emprunts et de prêts.

En résumé, les collections documentaires que les bibliothèques publiques mettront à la disposition du public lecteur durant le siècle qui vient feront place aux sources électroniques et seront formées en complémentarité, tout au moins dans les domaines jugés secondaires, avec les établissements du voisinage. En conséquence, les immeubles et les locaux perdront de leur importance stratégique, et peut-être symbolique, et le nombre des visiteurs à pied se fera sans doute doubler par les utilisateurs internautes ou les «informatiques». Les présentations ou introduc-

tions destinées à faciliter les contacts des abonnés avec la bibliothèque et son corpus intégreront le monde documentaire au sens large, c'est-à-dire transnational, tout en essayant de trouver une parade à la barrière des langues.

Principes à mettre de l'avant

Les changements que connaîtront les bibliothèques de lecture publique et la composition de leurs collections au cours des prochaines décennies sont importants. On peut cependant être optimistes : les bibliothèques ont su évoluer par le passé et elles ont réussi à rester contemporaines aux différentes époques de l'histoire. Cela ne signifie pas toutefois qu'on puisse faire fi de certains grands principes.

D'ores et déjà, les autorités devront faire leur idée de la spécialisation des collections acquises et conservées sur place⁸, ne fut-ce que d'assumer la responsabilité à l'égard de la documentation et de la littérature de leur aire géographique. Un tel choix peut signifier la numérisation de journaux locaux, de statistiques et d'éphémérides. Les autorités tâcheront d'élaborer des collections qui compléteront celles déjà conservées dans les établissements de la ville ou de la région. Elles viseront même la rédaction et la signature d'ententes formelles. La coopération devrait s'étendre logiquement, au-delà du partage des responsabilités à l'égard de types de documents ou de disciplines, aux questions de référence et aux réponses que l'on trouve en principe dans les corpus laissés à la compétence d'un voisin. L'idée transparait déjà dans le compte rendu de la rencontre tenue à Sainte-Foy en septembre 1997 : «[...] coopération pour le traitement documentaire, le prêt entre bibliothèques et la rationalisation des acquisitions et des collections» (Savard 1998, 94). Il est donc tout à fait possible que des économies découlent des décisions prises d'un commun accord ; si c'était le cas, il serait souhaitable que les sommes ainsi épargnées soient transférées aux programmes de numérisation de documents d'origine locale ou régionale, lesquels seraient par la suite mis à la disposition des lecteurs forains.

Évolution plutôt que rupture

«*En fait, le texte dispose maintenant, pour le soutenir, d'un média de plus. Il était associé, depuis cinq mille ans, à des pierres ou à des ardoises, [...] à des peaux de bête. Au début des temps modernes, il avait épousé le support [...] du papier. Il est en train de migrer [...] vers le support immatériel de l'électronique*» (Vandendorpe 1999, 238).

L'utilité et le rayonnement des bibliothèques publiques passent par d'inévitables et nécessaires mutations. Les technologies de communication et de l'information, qui évoluent à un rythme accéléré depuis un demi-siècle, constituent un puissant adjutant pour les bibliothécaires et documentalistes. Aussi, ces derniers devront-ils non seulement se servir des leviers actuels et à venir pour rationaliser le secteur documentaire, fixer un partage des collections à acquérir par différents intervenants, et ainsi réaliser des économies qui serviront, une fois réorientées, à faire des bibliothèques de lecture publique des établissements réellement de leur siècle, des établissements en prise sur les techniques contemporaines, mais ils devront aussi donner un sens pérenne — pourquoi pas ? — à la fonction documentaire.

La mutation à l'horizon ira bien au-delà du contenu des collections. Elle concerne également le lectorat des bibliothèques publiques. Là aussi, le XXI^e siècle sera le témoin de la disparition de barrières et de frontières. Les lecteurs, visiteurs se rendant sur place et les résidents d'un territoire délimité, seront concurrencés par des internautes égailés, comme on dit, aux quatre coins de la planète. Dès lors se poseront les problèmes des cartes de membres, des cotisations et de la tarification. À la clé, les lecteurs, les usagers ou les utilisateurs pourraient, cette fois, devenir véritablement des clients, comme le voudrait un certain courant mercantiliste basé sur un possible « effet Chanel » ou sur une imaginaire martingale.

En dépit des changements prévisibles au titre des collections et, inévitablement, de l'effet de domino qui s'en suit, on pourrait dramatiser la situation et annoncer une rupture plutôt qu'une évolution au sein du monde de la documentation.

Ex ante, on serait excusé de monter en épingle les nouveautés et les pratiques en émergence. Toutefois, *ex post*, disons dans cent ans, on constaterait que les phénomènes identifiés actuellement à des chambardements n'auraient été que des épiphénomènes au cours de l'histoire des bibliothèques qu'on écrira alors. Le catalogue consultable à distance a eu son pendant dans le passé : l'imprimé distribué aux abonnés ; la xérogaphie aussi : les copistes des scriptoriums ; les réseaux également : ils sont électroniques maintenant, mais ils existaient autrefois sous d'autres formes, moins perfectionnés toutefois. On insiste beaucoup sur la bibliothèque sans murs aujourd'hui. De fait, elle existe depuis toujours. Aussi, la bibliothèque de l'avenir, ses collections et les contraintes ou les facilités qui en résulteront, devraient s'inscrire dans la continuité et le droit fil du passé et du présent.

Sources consultées

- Baillargeon, Jean-Paul. 1998. Les bibliothèques publiques : nouveaux lieux privilégiés de développement culturel. *Documentation et bibliothèques*, 44 (1) : 30-40.
- Bernhard, Paulette et Chantal Brodeur. 1998. Les enfants et la recherche d'information à l'ère du multimédia : bilan d'une recherche-développement au primaire. *Documentation et bibliothèques* 44 (2) : 60-68.
- Bouthillier, France. 1997. Le service et sa signification dans une bibliothèque publique du Québec. *Documentation et bibliothèques* 43 (3) : 115-123.
- _____. 1999. La formation documentaire : ses origines, son importance. *Documentation et bibliothèques* 45 (3) : 97.
- Cabral, Manuel Villaverde. 1990. La bibliothèque en mutation. In *Encyclopaedia Universalis*; supplément : les enjeux, le savoir 1 : 76.
- Cliche, Mireille et Jacques Panneton. 1997. Les bibliothèques publiques et l'autoroute de l'information. *Argus* 26 (3) : 6-8.
- Dionne, Claire. 1999. Politique d'utilisation d'Internet et bibliothèques publiques. *Argus* 28 (3) : 5-9.
- Dufresne, Jacques. 2000. Technologie et millénarisme. *Documentation et bibliothèques*. 46 (1) : 7-12.
- Guédon, Jean-Claude. 1994. Les bibliothèques à l'heure des réseaux télématiques planétaires. *Argus* 23 (3) : 9-14.

8. Il est clair, comme on l'a déjà souligné, que le développement des collections, au sens large, subit une mutation importante avec la possibilité, pour les lecteurs, de consulter à distance, à partir des ordinateurs des bibliothèques, les textes électroniques mis à disposition aux quatre coins de la planète. À cet égard, on se reportera à l'introduction d'un article de Dionne (1999).

- Lavoie, Sylvain. 1999. L'évolution des bibliothèques publiques dans le maintien de la langue et de la culture française en Amérique. *Argus* 28 (1): 5-13.
- Manguel, Alberto. 2000. *La bibliothèque de Robinson*. Montréal: Leméac.
- Ortega y Gasset, J. 1935. Mission du bibliothécaire. *Archives et bibliothèques* 2: 83-85.
- Savard, Réjean. 1998. Colloque d'orientation des bibliothèques publiques, Sainte-Foy les 11 et 12 septembre 1997. *Documentation et bibliothèques* 44 (2): 93-96.
- Signori, Céline. 2000. L'impact des inforoutes sur les programmes de coopération de l'APF: le cas du programme d'appui à l'organisation des services documentaires des parlements du Sud. *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale* [du Québec] 29 (3-4): 8.
- Vanderdorpe, Christian. 1999. *Du papyrus à l'hypertexte; essai sur les mutations du texte et de la lecture*. Montréal: Boréal.

Parce qu'il y aura toujours des questions embarrassantes

banque de
titres de langue
française

Une des plus
grosses bases
de données
bibliographiques
de la Francophonie

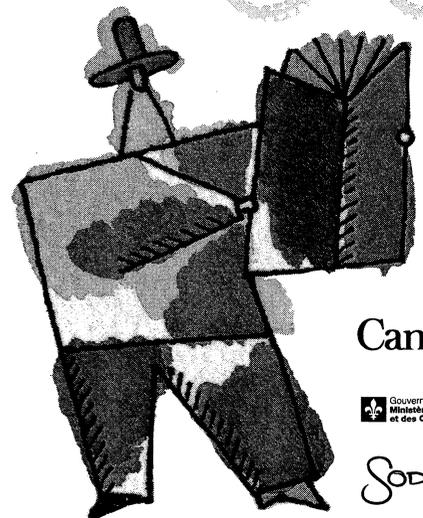
<http://www.btlf.qc.ca>

■ Des livres en langue française d'ici et d'ailleurs. ■ Une banque accessible en tout temps et en tout lieu grâce à Internet. ■ Des répertoires qui tracent un portrait du milieu du livre canadien. ■ Un outil de communication pour les intervenants de l'industrie canadienne-française du livre.

N'attendez plus pour trouver les nouvelles parutions!
Consultez un outil de référence performant, riche en contenu canadien.

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA BTLF
1290, rue Saint-Denis, bureau 801
Montréal (Québec) H2X 3J7

Téléphone: (514) 288-0991 Télécopieur: (514) 288-0221
Extérieur de Montréal: 1 888 340-BTLF
Ace: contact@btlf.qc.ca



Canada

Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture
et des Communications

SODEC
Québec